

2013/5646 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 2e génération 2011-2014, en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2013. (Direction de l'Enfance) (BMO du 01/07/2013 ; p. 1519)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport vient compléter le Contrat Enfance et Jeunesse 2011-2014 avec l'ouverture de deux micro-crèches à projet social particulier, l'extension de la micro-crèche Corneille, l'extension de Baby Nursery en nombre de places pour la ville et le développement des points d'accueil et d'information petite enfance dans les mairies d'arrondissement.

La rentrée 2013 verra enfin la concrétisation dans le 8^e arrondissement d'une classe passerelle qui vient d'être officialisée par le directeur académique de l'Education nationale au dernier Comité départemental et par la CAF du Rhône lors de son dernier Conseil d'administration de juin 2013. Elle s'inscrit dans la nouvelle circulaire sur la scolarisation des 2-3 ans début 2013 et vient compléter à la fois la scolarisation en développement des petits depuis septembre 2012 pour la première fois depuis 2001 et les expériences de jardins d'enfants comme dans le 5^e arrondissement.

Nous avons une approche basée sur la diversité et la complémentarité des offres éducatives pour faciliter et accompagner le choix des parents et cet accord n'était pas encore présent quand la délibération a été écrite et vient renforcer la rédaction du rapport. C'est désormais officiel.

Je peux dire plus globalement d'ores et déjà que nous atteindrons les objectifs de ce Contrat Enfance Jeunesse du plan de mandat 2008-2014. Ils seront même un peu dépassés avec 450 berceaux en EAJE municipaux et associatifs, 88 berceaux en micro-crèches associatives à projet social ayant choisi de respecter le tarif de la Caisse d'Allocations Familiales pour les familles, 3 relais d'assistantes maternelles.

Le nombre de berceaux des crèches d'entreprises pour les salariés a plus que doublé, dépassant hors hôpitaux 467 places et nous les avons accompagnés, comme nous accompagnons également l'Etat pour l'accueil des enfants de ses fonctionnaires.

Par ailleurs, les micro-crèches privées en mode « page » qui ne respectent pas les tarifs de la CAF, ont créé plus de 445 berceaux depuis 2008. L'offre publique ou soutenue par la Ville dépassera fin 2014 à Lyon 4.740 berceaux et l'offre collective globale atteindra 5.900 berceaux. Cette offre collective concernera à temps complet ou partiel plus de 13.000 enfants, soit 86 % de ces enfants et on dépassera l'objectif si on prend en compte les 2.517 congés parentaux à temps plein. Cela ne signifie naturellement pas que tout est réglé, car nombre de parents auraient préféré un accueil collectif en EAJE en premier choix et pour certains à temps complet.

De plus, le congé parental n'est pas toujours choisi, mais contraint. Enfin, notre Ville est dynamique et attractive et le nombre d'enfants croît régulièrement, donc l'effort devra être poursuivi en continuant de s'appuyer sur les complémentarités des offres d'accueil de qualité et accessibles à tous.

Pour informer pleinement le Conseil municipal, nous présenterons demain aux parents délégués des crèches le résultat de l'enquête qualitative menée dans le cadre du développement du référentiel éducatif. Après cinquante réunions de parents dans chacun des établissements, près de 1.490 parents ont répondu sur les conditions d'accueil d'enfants dans les crèches municipales, soit 50,29 % des familles ce qui est un taux très élevé pour un questionnaire écrit et développé comme il l'était. Ils sont apparemment très satisfaits sur les questions posées.

Je vais vous en donner quelques exemples.

- Trouvez-vous que les premiers contacts avec la crèche ont été très satisfaisants 71 %, satisfaisants 26 %.

- L'équipe vous paraît-elle à l'écoute de vos attentes et de vos besoins, vous sentez-vous soutenus ou accompagnés dans vos rôles de parents : très satisfaisants 78 %, satisfaisants 20 %.

Je pourrais vous donner d'autres exemples, mais je les réserve pour la réunion de demain pour ceux qui voudraient venir afin d'avoir l'information complète. Les parents sont donc satisfaits de l'accueil dans nos crèches, du développement du projet social et éducatif petite enfance. Je veux d'ailleurs remercier toutes les mairies d'arrondissement qui y participent au quotidien, à travers les points PEP, à travers les réunions avec tous les professionnels et les parents et je crois qu'on a beaucoup avancé sur ce sujet depuis le plan performance, Madame Bertrix.

Monsieur Broliquier, vous avez eu des mots très durs sur la situation du 2^e arrondissement et vous pouvez constater que depuis 2001 et surtout depuis 2008, ce ne sont pas moins de 110 berceaux nouveaux qui

ont été créés ainsi que des relais d'assistantes maternelles, le 2^e arrondissement n'a pas été oublié comme vous l'avez reconnu récemment.

Concernant le volet jeunesse, il y a dans cet avenant une nouvelle extension de 28 places en accueil de loisirs sans hébergement. Depuis 2001, on aura dépassé de 515 places nouvelles dans ces accueils de loisirs avec une priorité pour les 3-5 ans puisque nous avons développé 224 places nouvelles. A noter que plus de 1.200 enfants âgés de 2 à 5 ans sont accueillis dans les crèches en extra scolaire les mercredis en plus de l'offre des accueils de loisirs et ceci depuis 2002 dans le cadre du projet social et éducatif petite enfance de Lyon.

Voilà ce que je pouvais dire sur cet avenant au contrat Enfance et Jeunesse.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, comme j'ai l'habitude de toujours dire ce que je pense, je vais pouvoir dire qu'il y a là un motif de satisfaction. Dans le premier mandat, le 2^e avait été outrageusement abandonné en matière de garde de petite enfance, mais depuis il y a eu un rattrapage et surtout une évolution de votre politique sociale, car vous avez diversifié des modes de garde dans cet arrondissement, pas autant qu'on l'aurait souhaité, mais tout de même une évolution par rapport à votre premier mandat.

Vous nous proposez, dans ce contrat, la création d'une classe passerelle dans le 8^e arrondissement. Cette formule d'accueil fait intervenir différents professionnels de la petite enfance pour faciliter le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans une démarche de première socialisation extrafamiliale. Elle concerne essentiellement des enfants de 2 ans.

Nous avons proposé d'expérimenter cette formule dans le 2^e arrondissement et vous nous aviez répondu par la négative. Nous considérons qu'elle était une réponse à des besoins non couverts. Elle s'inscrit dans une logique de diversification des modes d'accueil de la petite enfance, elle participe de la qualité du service en permettant à un enfant d'entrer à son rythme à la maternelle.

Vous n'aviez pas voulu soutenir notre initiative à l'époque. Etait-ce en raison du caractère privé de l'école porteuse du projet ? Je ne sais pas, en tout cas je vois que vous avez évolué et que votre « non » d'alors était le reflet d'une politique d'accueil petite enfance qui manquait de souplesse et d'ouverture, même si je dois le reconnaître, vous avez fait quelques progrès au cours de ce mandat.

Pendant des années -il faut tout de même le rappeler- vous n'avez valorisé que les crèches municipales. Que de temps perdu pour des raisons purement idéologiques ! En 2008, lors de la campagne électorale, vous aviez promis de satisfaire 90 % des demandes de gardes d'enfants, tous modes de garde confondus. Il faut reconnaître que vous êtes encore loin du compte.

Beaucoup de parents n'arrivent pas à trouver une place en crèche. Trouver un mode de garde s'apparente pour eux à un véritable casse-tête et la situation ne va pas en s'arrangeant avec la hausse du nombre de naissance à Lyon. L'éclatement de la famille, l'éloignement des grands parents, le travail des femmes génèrent des besoins des parents pour la prise en charge de leurs enfants. Il faut apporter des réponses et des dispositifs pour répondre à ces attentes.

Au niveau gouvernemental, Mme Bertinotti, Ministre en charge de la famille, a annoncé la création de 275.000 places d'accueil (dont 100.000 dans les crèches) d'ici à 2017. Nous ne sommes pas dupes, cette annonce est faite pour faire « avaler la pilule » de la réforme du quotient familial. Annonces faites aussi sur le dos des collectivités territoriales dont dépend la construction des crèches puisqu'on a bien compris que c'était essentiellement à elles de payer.

Une place d'accueil collectif représente, je vous le rappelle, un coût de 18.000 € en investissement et un coût de fonctionnement annuel de 15.000 €. Après la réforme des rythmes scolaires, la hausse des cotisations retraite patronales, le relèvement des taux de TVA, les emplois d'avenir... cela fait beaucoup de nouvelles charges imposées par l'Etat aux communes. In fine, tout cela se traduira par une nouvelle hausse des impôts locaux, et donc un pouvoir d'achat encore un peu plus grignoté.

La société change, les besoins évoluent. Nous pensons qu'il faut donc adapter les outils et la politique d'accueil de la petite enfance. A côté des modes de garde collectifs longtemps privilégiés mais avec de lourdes incidences financières et pour l'Etat et pour les collectivités territoriales, il faut développer de nouvelles alternatives avec l'idée d'un continuum de qualité entre modes de gardes collectifs et individuels. Cette remise à plat sera un des défis du prochain mandat. Nous avons, à Lyon Divers Droite, des idées à ce sujet et la volonté de relever ce défi.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je vais rectifier 2-3 choses. Il existe aujourd'hui Monsieur Broliquier 22.254 enfants de 0 à 3 ans inclus, donc trois générations. Si on déduit les congés parentaux à temps plein et les congés maternité, on a besoin de gardes et d'accueils pour les 0-3 ans de 18.500 enfants. Aujourd'hui, nous avons 19.000 solutions de gardes collectives ou individuelles. Je vais vous les détailler.

Nous avons 640 enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle ; 4.414 enfants, chiffres de la CAF (ce n'est pas moi qui les invente) qui sont avec une assistante maternelle ; nous avons 974 enfants qui ont une garde à domicile ; 11.448 enfants accueillis à temps complet ou partiel dans les établissements municipaux ou associatifs ; 700 enfants dans les EAJE d'entreprises et 355 enfants dans les crèches hospitalières auxquels il faut ajouter les 667 enfants accueillis dans les micro-crèches du secteur privé. Au total, cela ne veut pas dire que tous les parents sont satisfaits, je n'ai pas dit cela, puisque certains qui ont un temps partiel voudraient obtenir un temps complet ou que des parents choisissent un congé parental à taux plein, alors qu'ils auraient préféré un mode de garde. Nous avons donc encore des efforts à faire, mais quand même ne noircissez pas trop le « tableau » !

Depuis 2001, et j'en terminerai là, nous avons joué sur la diversité puisque, alors que vos amis à l'époque refusaient les relais d'assistantes maternelles, nous en avons développé 17 depuis 2001 et qu'à chaque fois deux mois après leur ouverture ils étaient pleins. Nous avons donc bien joué depuis le début sur la complémentarité des offres de garde que ce soit l'offre collective ou individuelle. Par contre, nous avons recherché à chaque fois la qualité et l'accessibilité à toutes les familles.

M. BROLIQUIER Denis : La semaine dernière sur le 2^e arrondissement, nous avons signé 67 réponses négatives pour des parents qui n'ont pas trouvé de moyen de garde.

M. FOURNEL Yves : Oui, parce que nous avons autant de demandes en crèches, Monsieur Broliquier, que de naissances chaque année. Effectivement, la société a évolué et la plupart des parents demandent en premier choix une place en accueil collectif et après ils se retournent vers les assistantes maternelles, la garde à domicile et les autres modes d'accueil.

Si vous voulez dire que le nombre de refus en crèche est équivalent au nombre de parents sans solution, vous vous trompez complètement. C'est faire fi justement de la diversité que vous préconisez.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas être trop dur avec M. Broliquier. Il vient de dire qu'on s'améliorait. Le premier mandat, pas bien, le deuxième, super, le troisième, ça va être encore mieux, Monsieur Broliquier, vous allez voir, sur les bancs de l'Opposition, vous n'aurez plus rien à remarquer.

Je crois qu'Yves Fournel a mis le doigt sur le problème. Aujourd'hui, c'est le même problème que le précédent, ce que l'on propose à la Ville de Lyon est tellement bien que personne ne veut autre chose qu'un mode de garde en crèche. Par exemple, je recevais une demande d'une maman ce matin qui me disait « Monsieur Collomb, je ne trouve pas de place en crèche, c'est désespérant, je vais être obligée d'abandonner mon travail ». C'était au Point du Jour. Sur le secteur Ménival Point du Jour, il y a plein d'assistantes maternelles qui n'ont pas un gamin et qui cherchent des gamins. Bien évidemment, je comprends les parents, quand vous êtes dans une crèche Ville de Lyon, vous avez psychologues, infirmières, vous avez un soin terrible autour des gamins. C'est vraiment la meilleure solution. Donc les parents se précipitent. Si en plus, vous mettez en parallèle que ça coûte bien moins cher que d'avoir, par exemple, un personnel à domicile, tout le monde vient demander une solution à la Ville de Lyon, quelques fois d'ailleurs, en dénonçant un collectivisme forcené. Mais ce sont les mêmes qui veulent quand même que ça soit plutôt collectif. Donc voilà, on essaye de faire avec les impôts que l'on peut demander. Et vous voyez, nous encore, on dit qu'il va falloir quelque part augmenter les impôts. Celui qui dit qu'il ne va rien augmenter du tout, ça va être dur pour les modes de garde !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)